

moyenne des emprunts et en allongeant la durée moyenne des prêts, les banques abaissent le coût de refinancement des prêts tandis que le taux d'intérêt qu'elles prélèvent sur les prêts aux entreprises et aux consommateurs baisse à un rythme beaucoup plus lent et inégal. C'est ce qu'illustre à merveille l'évolution des taux des cartes de crédit et des taux hypothécaires. *Par conséquent, les marges qu'elles prélèvent sur les taux des cartes de crédit s'expliquent non seulement par le risque, mais aussi par la possibilité de réaliser des profits d'aubaine. Dans un marché oligopolistique comme le marché financier canadien, les banques sont plus que jamais en mesure d'utiliser leur pouvoir de négociation pour refiler à des consommateurs dispersés et nombreux, et à des comptes petits et moyens, le gros des coûts. Elles se livrent donc à de la discrimination par les prix en morcelant leur marché tant du côté de l'actif que du passif.* En pareilles circonstances, la concurrence ne saurait par elle-même faire baisser les frais de service.

Aux États-Unis, la marge d'intérêt sur les cartes de crédit est beaucoup plus grande en dépit du fait que le marché financier y est très concurrentiel. Plus de 4 000 institutions financières émettent des cartes de crédit et il y a quelque 12 000 banques. Plusieurs centaines de banques font faillite tous les ans, surtout parce qu'il n'existe pas vraiment de système bancaire national et que l'activité bancaire relève des États. Par ailleurs, les grandes banques américaines titralisent leurs créances de cartes de crédit, c'est-à-dire qu'elles les vendent sur les marchés boursiers, ce qui leur permet de faire énormément d'argent. Il faut donc augmenter la marge d'intérêt pour attirer les investisseurs.

À mesure que la titralisation s'implante sur le marché canadien, il est fort probable que la marge d'intérêt sur les cartes de crédit augmentera encore plus.

En conclusion, nous tenons à souligner que ce sont les banquiers qui choisissent, entre autres, d'alourdir la marge d'intérêt sur les cartes de crédit et d'exiger des frais de service excessifs pour refiler la note aux consommateurs. Lorsque la Banque de Montréal a introduit une carte de crédit assortie d'un plafond flottant de 5,5 % au-dessus du taux préférentiel, elle a fait la preuve que les banques ont à leur disposition d'autres façons de faire de l'argent. Elle a également confirmé que le plafonnement flottant des taux des cartes de crédit ne défie pas les lois de la finance et ne ruine pas les banques!

Les néo-démocrates réaffirment donc la validité et la pertinence des principales recommandations que le Comité permanent formule dans son rapport de 1989. Celles-ci s'appliquent à toutes les cartes émises au Canada, tant les cartes financières que les cartes de crédit. Nous recommandons :

- 1. Que, sous aucun prétexte, l'écart entre les taux des cartes de crédit et le taux d'escompte ne dépasse 8 % pour les cartes financières et 16,5 % pour les cartes de crédit.**
- 2. Que les émetteurs de cartes de crédit soient forcés de calculer les frais d'intérêt de manière à faire pleinement crédit au titulaire de tout remboursement partiel.**
- 3. Qu'un ombudsman des services financiers (OSF) soit établi pour surveiller l'évolution des taux des cartes de crédit et l'abus des frais de services financiers. L'OSF devrait être habilité à défendre les intérêts des consommateurs et à arbitrer les litiges. Il devrait relever directement du BSIF et du ministère de la Consommation et des affaires commerciales. De cette manière, les consommateurs pourront exercer un certain contrôle sur les modalités de prestation et les coûts des services financiers.**
- 4. Que le gouvernement dépose à la Chambre des communes un texte de loi sur la communication de renseignements relatifs aux cartes de crédit selon le modèle proposé à l'annexe I.**
- 5. Que le ministère de la Consommation et des Affaires commerciales ou un autre organisme du gouvernement produise sur une base mensuelle une comparaison exhaustive des taux d'intérêt, des frais et des conditions rattachés à l'utilisation des cartes de crédit.**